

### **Interpellation de M. Toussaint : Des rues scolaires à Uccle ?**

**M. Toussaint** signale que des rues dites « scolaires » commencent à apparaître à Bruxelles, comme c'est déjà le cas en Flandre depuis plusieurs années. Il s'agit de voies publiques situées à proximité d'un établissement scolaire, qui sont temporairement fermées à la circulation (en général 30 minutes avant le début des cours le matin et 30 minutes après la fin des cours l'après-midi ou le mercredi midi).

Les ministres en charge de la Sécurité routière, de la Mobilité et de l'Environnement ont d'ailleurs annoncé il y a quelques mois la création d'un fonds d'un million d'euros dédié à la création de telles rues en Région de Bruxelles-Capitale, dont une cinquantaine d'écoles devrait bénéficier.

Pour ce qui concerne Uccle, M. Toussaint a appris qu'en raison de l'inscription des « rues scolaires » dans le Code de la route et du test réalisé avenue Casalta pendant la Semaine de la mobilité 2018, l'école Decroly aurait demandé à l'administration communale de démarrer le processus de reconnaissance comme rue scolaire. Plusieurs conditions préalables doivent être remplies pour pouvoir instaurer une rue scolaire : l'école doit marquer son engagement dans le projet, la rue doit avoir un caractère résidentiel, la fermeture de la rue ne doit pas entraîner de nuisances de circulation,...

Vu que les rues scolaires contribuent incontestablement à améliorer la sécurité, la convivialité et la qualité de l'air aux abords des écoles, le Collège envisage-t-il la mise en place de telles rues sur le territoire ucclois et, dans l'affirmative, quels seraient les sites retenus ?

**M. Desmet** précise que le groupe Ecolo partage totalement les préoccupations de M. Toussaint.

Et même en l'absence de rues scolaires, il y aurait de nets progrès en matière de salubrité publique si les parents voulaient bien se donner la peine de couper le moteur quand ils viennent déposer leur enfant, conformément aux recommandations de l'IBSR (Institut belge pour la sécurité routière).

**M. De Bock** n'est pas hostile au principe des rues scolaires mais estime qu'il faut veiller à ne pas provoquer un report du trafic dans les rues avoisinantes. Ce problème doit être appréhendé dans une perspective globale, de manière à ne pas opposer les parties intéressées les unes aux autres.

**Mme Vandeputte** signale que, selon plusieurs études, l'indice de pollution dans les environnements scolaires confrontés à une circulation automobile intense est extrêmement élevé et donc nocif pour la santé des enfants.

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que de nombreuses associations de parents et directions d'écoles se sont prononcées en faveur d'un renforcement de la sécurité et de la convivialité aux abords des établissements scolaires. L'aménagement de rues scolaires est un dispositif visant à répondre à cette demande, tout en prenant en considération le problème des particules fines susceptibles d'être inhalées par les enfants.

Pour que des projets de cette nature puissent aboutir, il est essentiel que les acteurs des écoles concernées y prennent une part active.

L'école du Val Fleuri ainsi que les écoles Plein Air et Decroly ont manifesté leur intérêt pour l'aménagement d'une rue scolaire. L'école néerlandophone de l'avenue de Floréal souhaite participer à l'opération « Café Filter », qui vise à bloquer la circulation pendant une demi-heure le vendredi matin dans les semaines qui suivront les vacances de Pâques, afin de créer un espace de convivialité en proposant du café, du thé, de la musique, etc.

Dans tous les cas de figure, l'administration communale devra examiner l'impact sur la circulation dans les rues avoisinantes.

Les riverains des rues aménagées en rues scolaires auront toujours la possibilité de circuler en voiture aux heures d'entrée et de sortie des écoles, à condition qu'ils roulent à l'allure du pas.

Toute mise en place d'une rue scolaire donnera lieu à une communication via la distribution d'un toutes-boîtes.

Les services de l'échevinat sont en train d'élaborer une procédure-type sur base d'un formulaire que les écoles intéressées seraient invitées à compléter, les paramètres retenus devant garantir un traitement efficace et équitable de tous les établissements.

M. l'Echevin Wyngaard regrette que les subsides octroyés par Bruxelles-Mobilité dans ce cadre portent uniquement sur des éléments matériels (barrières nadar), et ne visent pas à soutenir l'engagement de personnel (stewards, personnel d'encadrement).